

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 27 Juin 2023 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation : 21 Juin 2023. **Présents :** AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNÉ Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FONGARO Laurent, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, JAILLOT Annick, LEMOINE Fernand, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOURE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine,

Excusés : BARBIER Roger, BERNARD Colette (pouvoir à Rollin P.), BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, CLAVEL Eric, ESCURAT Elisabeth, GAUTHERON François, GUYOT Justine (pouvoir à Monnette JM.), HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Moreau A.), LEROY Anne, MOREAUX Jacques (pouvoir à Jaillot A.), RENARD Cyril, ROY Barbara (pouvoir à Gateau M.), SAURAT Jean-François, SIMONNET Pascale, THEVENET Pascal (pouvoir à Schwarz F.), VENUAT Eric,

Secrétaire de séance : GRZESKOWIAK Ingrid **En exercice :** 44. **Présents :** 25. **Votants :** 31

15. Développement économique : Initiative Nièvre : demande d'adhésion

Initiative Nièvre est une association qui agit depuis plus de 20 ans pour le développement économique. Grâce à ses fonds propres, elle accorde des prêts d'honneurs aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, à taux zéro et sans garanties (de 1 000 à 23 000€ pour une création et jusqu'à 40 000€ pour une reprise sur 5 ans maximum). Cela permet :

- Une caution morale pour obtenir un prêt bancaire
- À l'entreprise d'avoir une base solide lors de sa création.

L'association se compose de 6 collèges (collectivités publiques / organismes financiers / entreprises / opérateurs / qualifiés / bénéficiaires). Au sein du Conseil d'Administration (20 sièges max.), le collège « collectivités publiques » dispose de 4 sièges max.

C'est un Comité d'agrément, composé d'experts avec une approche managériale, financière, juridique, commerciale et connaissance du tissu économique local, qui engage les fonds de l'Association par délégation du Conseil d'administration.

Aujourd'hui, sept EPCI soutiennent la structure. Trois sont dans le collège collectivités (CC Haut Nivernais Val d'Yonne, CC Loire et Allier, CC Les Bertranges) : elles sont donc adhérentes. Le fait d'être adhérente leur permet de participer aux AG et d'entrer au conseil d'administration (4 places disponibles pour les EPCI). Quatre soutiennent simplement la structure (CC Morvan Grands Lacs, CC Tannay Brinon Corbigny, Amognes Cœur du Nivernais, CC Nivernais Bourbonnais) par convention triennale mais ne sont pas adhérentes.

Le montant de l'adhésion est établi à 0,20 € x nombre d'habitants.

L'association Initiative Nièvre propose à la CCSN d'adhérer à la structure via une convention triennale sur la base de 4 343 € annuels.

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire :

- d'accepter d'adhérer à l'association Initiative Nièvre via une convention triennale pour un montant de 4 343 € annuels.

- de l'autoriser à signer tous les actes et documents à intervenir dans cette affaire.

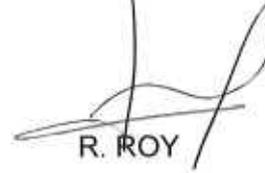
Actée de 9 abstentions, le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 27 Juin 2023

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 29/06/2023
Et de la publication le 29/06/2023

La Présidente

La Présidente,



R. ROY